

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 39
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-034

**INDEMNITES DE FONCTION
DU MAIRE, DES ADJOINTS
ET DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX TITULAIRES
D'UNE DELEGATION DE FONCTION**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 mai 2020 et affichée le 27 mai 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi deux juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Néant.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n°2020-034

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS
ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES D'UNE DELEGATION DE
FONCTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L.2123-23, L.2123-24, L.2123-24-1-II-III du Code Général des Collectivités Territoriales Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 juin 2020 relatif aux indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction ;

Après avoir délibéré et à la majorité (6 oppositions : M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber),

DÉCIDE

Article 1 : de fixer l'enveloppe des indemnités susceptibles d'être versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction à 453 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Article 2 : de prendre acte que pour le Maire, l'indemnité initiale est fixée de droit à 90 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, versée à compter du 26 mai 2020, date de son installation ;

Article 3 : d'attribuer, sur la base de l'enveloppe précédemment arrêtée, les indemnités aux élus selon les modalités suivantes :

- Pour les adjoints : l'indemnité initiale s'élève à 22,09 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, versée à compter de la date de leur élection, soit le 26 mai 2020 ;
- Pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation : l'indemnité s'élève à 6% du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, versée à compter de la date d'effet de leurs délégations respectives.

Article 4 : d'indiquer que ces indemnités sont indexées sur l'évolution du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAI